



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/1041
7 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

**A. RAPPORT DU WP.29 SUR SA CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION
(21-24 juin 2005)**

**B. RAPPORTS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ
EXÉCUTIF**

- 1) Accord de 1958 – Trentième session du Comité d'administration
(AC.1) de l'Accord modifié (22 juin 2005)
- 2) Accord (mondial) de 1998 – Quatorzième session du Comité exécutif
(AC.3) de l'Accord (22 et 23 juin 2005)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT CELLE-CI.....	2 – 7
A. <u>Session du WP.29</u>	
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	8 – 9
2. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	10 – 32
2.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	10 – 26
2.2 Programme de travail et documentation, calendrier des réunions de 2006	27 – 28
2.3 Questions découlant de la soixantième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE).....	29
2.4 Systèmes de transport intelligents (STI)	30 – 31
2.5 Ressources du secrétariat.....	32
3. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29	33 – 49
3.1 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	33
3.2 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	34
3.3 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	35
3.4 Groupe de travail du bruit (GRB).....	36
3.5 Faits marquants des sessions antérieures.....	37 – 49
3.5.1 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) ...	37 – 39
3.5.2 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	40 – 43
3.5.3 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	44 – 46
3.5.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	47 – 49
4. ACCORD DE 1958	50 – 58
4.1 État de l'Accord et des Règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation	50
4.2 Examen de projets d'amendement à des règlements existants.....	51 – 53
4.3 Examen de nouveaux projets de règlement.....	54 – 56
4.4 Examen de projets d'amendement à des projets de règlement après leur adoption.....	57
4.5 Examen de projets d'amendement aux Règlements existants, à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs pour les véhicules à moteur	58

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>
5. ACCORD (MONDIAL) DE 1998	59 – 62
5.1 État de l'Accord.....	59
5.2 Examen de projets de règlement technique mondial.....	60
5.2.1 Prescriptions uniformes relatives à la méthode de mesure des motocycles équipés d'un moteur à allumage commandé ou d'un moteur à allumage par compression en ce qui concerne les émissions de gaz polluants et de CO ₂ ainsi que la consommation de carburant	60
5.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles.....	61
5.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29	62
6. PROJET DE PROPOSITION DE NOUVELLE RÉOLUTION SPÉCIALE SUR LES DÉFINITIONS COMMUNES DES CATÉGORIES, DES MASSES ET DES DIMENSIONS DES VÉHICULES (S.R.1).....	63
7. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)	64 – 65
7.1 État de l'Accord.....	64
7.2 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique	65
8. QUESTIONS DIVERSES.....	66 – 77
8.1 Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production	66
8.1.1 Règles et recommandations à suivre pour établir des normes et règlements.....	67
8.1.2 Résolution des problèmes d'interprétation.....	68
8.1.3 Systèmes de rappel utilisés par plusieurs Parties contractantes à l'Accord	69
8.1.4 Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type.....	70
8.1.5 Normalisation de la procédure d'amendement des Règlements CEE.....	71 – 73
8.2 Nouvelle méthode d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules à moteur.....	74
8.3 Conférence internationale sur les véhicules peu polluants.....	75
8.4 Directives relatives à la forme de présentation des documents de travail...	76
8.5 Hommage à M. S. Yamagishi	77
9. ADOPTION DU RAPPORT.....	78

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Paragraphes

B. Sessions du Comité d'administration et du Comité exécutif

1.	ACCORD DE 1958 – TRENTIÈME SESSION.....	79 – 82
1.1	Constitution de l'AC.1	79
1.2	Élection du bureau.....	80
1.3	Projets d'amendement à des règlements existants – Vote de l'AC.1.....	81
1.4	Nouveaux projets de règlement – Vote de l'AC.1	82
2.	ACCORD (MONDIAL) DE 1998 – QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD.....	83 – 109
2.1	Constitution de l'AC.3	83
2.2	Mise aux voix de la proposition de Résolution spéciale sur les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (S.R.1).....	84 – 85
2.3	Examen de nouveaux projets de règlement technique mondial (rtm).....	86 – 87
2.3.1	Prescriptions uniformes relatives à la méthode de mesure des motocycles équipés d'un moteur à allumage commandé ou d'un moteur à allumage par compression en ce qui concerne l'émission de gaz polluants et de CO ₂ par le moteur et leur consommation de carburant	86 – 87
2.4	Règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles – Vote de l'AC.3	88 – 89
2.4.1	Federal Motor Vehicle Safety Standard (norme FMVSS) n° 202 des États-Unis d'Amérique: appuie-tête.....	88 – 89
2.4.2 à 2.4.6	Normes FMVSS n ^{os} 213 et 225, 135, 139 et 108 des États-Unis d'Amérique.....	89
2.5	État d'avancement des travaux d'élaboration de propositions relatives à des règlements techniques mondiaux admissibles (rtm).....	90 – 105
2.6	Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer	106
2.7	Proposition de procédure à suivre pour l'élaboration du Recueil des rtm admissibles	107
2.8	Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord	108 – 109

Annexe 1 Liste des documents distribués sans cote lors de la cent trente-sixième session

Annexe 2 Calendrier provisoire des réunions du WP.29 et de ses organes subsidiaires en 2006

Annexe 3 État de l'Accord de 1998: Priorités et propositions

RAPPORT

PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent trente-sixième session du 21 au 24 juin 2005, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays ci-après étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Afrique du Sud, Allemagne; Australie; Autriche; Belgique; Bulgarie; Canada; Croatie; Espagne; Estonie; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Finlande; France; Hongrie; Inde; Irlande; Italie; Japon; Luxembourg; Mexique; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Pologne; Portugal; République de Corée; République populaire de Chine; République tchèque; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Slovaquie; Suède; Suisse; Thaïlande; Turquie; Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) ont participé à la session. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹; Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO); Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Consumers International (CI) et Fédération des associations européennes de motocycles. À l'invitation du Président, la Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA) a elle aussi participé à la session.

OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT CELLE-CI

2. M. J. Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la CEE, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Il a informé le WP.29 que le processus de sélection des candidatures pour pourvoir le nouveau poste P-3 récemment réaffecté à la Division était en cours et que les candidatures pouvaient être soumises par le biais du système Galaxy de l'ONU (<http://galaxy.un.org>) jusqu'au 10 juillet 2005.

3. Rappelant l'information donnée à la session précédente au sujet d'un rapport détaillé sur l'état de la CEE, le Directeur a informé le WP.29 que les évaluateurs avaient d'ores et déjà établi un projet de rapport et qu'ils avaient invité les missions permanentes et le secrétariat à faire connaître leurs observations sur celui-ci avant le 24 juin. Le rapport final serait publié au plus tard le 30 juin 2005 et examiné par la Commission le 14 juillet 2005.

4. Concernant la décision prise par le Comité d'organiser une table ronde sur la sûreté des transports à l'occasion de sa session de février 2006, le Directeur a informé le WP.29 que le Bureau du Comité était convenu des thèmes suivants: i) aspects de sûreté à prendre en compte dans la construction et l'entretien des infrastructures du secteur des transports intérieurs; ii) enseignements tirés du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS) dans le contexte de la sûreté des terminaux intérieurs et des ports intérieurs; iii) amélioration de la sûreté des transports par l'introduction de prescriptions relatives

¹ Représentant aussi l'Association des équipementiers des États-Unis d'Amérique (MEMA) et l'Association des équipementiers japonais (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

au personnel dans le contexte de l'accès à la profession; et iv) sûreté des transports aux frontières. Le Directeur a remercié le WP.29 pour sa promptitude à collaborer à la préparation de la table ronde, mais a confirmé que, en principe, le WP.29 ne serait pas invité à désigner d'orateur, sauf à la demande expresse du Comité.

5. M. Capel Ferrer s'est déclaré satisfait de voir l'Accord de 1958 étoffé suite à l'adoption de deux nouveaux Règlements, en suspens depuis des sessions antérieures, et de 15 amendements à des Règlements existants. Il a exprimé le vœu que soient adoptés, à la session de novembre 2005, les deux nouveaux projets de règlement actuellement en suspens. En ce qui concerne l'Accord de 1998, il a aussi exprimé sa satisfaction devant l'éventualité de l'adoption du deuxième règlement technique mondial (rtm) relatif à la procédure de mesure applicable aux motocycles en ce qui concerne les émissions de polluants, soulignant combien il importait qu'un programme mondial de mesure des émissions soit mis en place sous la forme d'un rtm. Il a aussi mentionné l'adoption éventuelle de la Résolution spéciale n° 1 (S.R.1) relative aux définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules, ainsi que le vote relatif à l'inclusion dans le «Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles» d'un règlement proposé par les États-Unis d'Amérique sur les appuie-tête. Il a encouragé le WP.29 à achever l'élaboration des rtm en suspens. Au sujet de l'Accord de 1997, le Directeur a rappelé la décision du Comité des transports intérieurs d'inviter la Communauté européenne, ainsi que les 18 pays signataires de l'Accord, à y adhérer ou à le ratifier.

6. Dans son intervention devant le WP.29, M^{me} Jiraporn Kaewkraisorn, représentante de la Thaïlande, a rendu compte de l'avancement des procédures d'adhésion de son pays à l'Accord de 1958. Un rapport succinct a été distribué (WP.29-136-12).

7. Dans son intervention devant le WP.29, M^{me} G. Lalis, Directrice à la Direction générale Entreprise et industrie de la Commission européenne, a évoqué le phénomène de mondialisation du secteur automobile et a reconnu le rôle unique qu'exerçait le Forum mondial dans l'harmonisation générale des cadres réglementaires de ce secteur. Annonçant la migration progressive du cadre réglementaire européen vers les règlements de l'ONU au titre des Accords de 1958 et de 1998, elle a invité les autres régions du monde à suivre ce processus de migration, en tenant compte des conditions particulières régionales. M^{me} Lalis s'est déclarée convaincue que les objectifs de développement durable du secteur automobile étaient partagés par tous les membres du WP.29 et a promis des actions constructives de la part de la Commission européenne pour réaliser ces objectifs.

A. SESSION DU WP.29

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour provisoire (TRANS/WP.29/1040) a été adopté par le WP.29 avec les modifications suivantes:

i) Rectificatif et documents supplémentaires concernant des points de l'ordre du jour:

3.3 et 3.4 Remplacer «2004» par «2005»;

4.2.4 Rectifier la cote, qui est TRANS/WP.29/2005/33;

4.2.7 Ajouter le document TRANS/WP.29/2005/41/Corr.1;

5.4 et B.2.5.5 Ajouter le document TRANS/WP.29/2005/58.

ii) Ajouts et modification de points de l'ordre du jour:

2.2 Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2006;

5.3.2 et B.2.4.2 U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standards n^{os} 213 et 225;

5.3.3 et B.2.4.3 U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standard n^o 205;

5.3.4 et B.2.4.4 U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standard n^o 135;

5.3.5 et B.2.4.5 U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standard n^o 139;

5.3.6 et B.2.4.6 U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standard n^o 108.

iii) Points dont l'examen est reporté:

4.3.3 et 4.3.4 Nouveaux projets de règlement;

4.4.1 et 4.4.2 Amendements à des projets de règlement;

4.5.1 et 4.5.2 Amendements à des Règlements en vigueur à adopter après l'adoption du projet de règlement au titre du point 4.3.3 de l'ordre du jour.

L'explication est donnée au paragraphe 11 ci-après.

9. La liste des documents informels distribués sans cote officielle au cours de la session figure à l'annexe 1 du présent rapport.

2. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

10. La quatre-vingt-huitième session du Comité de gestion (WP.29/AC.2), qui était consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 20 juin 2005, sous la présidence de M. B. Gauvin (France) et en présence de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

11. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du WP.29 (TRANS/WP.29/1040) et a recommandé d'y apporter les modifications indiquées au paragraphe 8 plus haut. Pour ce qui est des points dont l'examen a été reporté, il a été noté ce qui suit:

a) Pour les points 4.3.3 et 4.3.4 (nouveaux projets de règlement), le représentant de la Communauté européenne a confirmé que les procédures internes d'adoption formelle étaient en cours, mais a indiqué qu'il attendait encore l'autorisation de voter au nom des États membres de l'UE;

b) Pour les points 4.4.1, 4.4.2, 4.5.1 et 4.5.2 concernant des amendements aux projets de règlement, ces amendements ne pourront être mis aux voix qu'après l'adoption des nouveaux règlements mentionnés aux points 4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3.

12. Le Comité de gestion a examiné les prévisions du secrétariat au sujet de l'ordre du jour de la cent trente-septième session du WP.29, prévue à Genève du 15 au 18 novembre 2005. Il a noté qu'il était prévu d'y examiner 31 amendements à des règlements existants, des propositions relatives aux deux points dont l'examen a été reporté et deux nouveaux projets de règlement.

13. Le Comité de gestion a recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de la session du WP.29 de novembre 2005 un nouveau point relatif à un échange de vues sur les différentes législations régionales concernant les procédures d'homologation des véhicules à moteur (homologation de type et système d'autocertification), assorti d'exposés de la Communauté européenne, des États-Unis d'Amérique et du Japon.

14. Le secrétariat ayant annoncé qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour établir en temps opportun le texte de synthèse des règlements, le représentant de la Communauté européenne a souligné la nécessité de disposer, à temps, des versions révisées des règlements en vue de faciliter la migration des règlements de l'UE vers ceux de la CEE.

15. En ce qui concerne l'Accord de 1958, le Comité de gestion a examiné la question de la modification du titre du Règlement n° 94 (voir le document TRANS/WP.29/1039, par. 14) pour permettre son application par le Japon. Le Comité de gestion entendait poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session, espérant une position commune du Japon et de la Communauté européenne.

16. Le représentant de la Communauté européenne et le Président du GRSG ont informé le Comité de gestion de la proposition de la Communauté relative à un règlement horizontal sur les codes des pays, les catégories de véhicules, les définitions et les domaines d'application, en cours d'examen par le GRSG. Le Comité de gestion a noté que la Communauté européenne avait commencé à transmettre aux groupes de travail des propositions visant à préciser le champ d'application des règlements et a souhaité que, parallèlement, les experts de la Communauté complètent cette tâche en soumettant des propositions concrètes d'amendement aux règlements concernés.

17. S'agissant des questions d'interprétation, le Comité de gestion a pris note du document WP.29-136-19 contenant une mise à jour de propositions antérieures. Il a été recommandé que le WP.29 examine cette question.

18. Le Comité de gestion a noté qu'il n'y avait pas d'information nouvelle sur le panneau d'affichage pour l'interprétation des règlements (RIBB). En ce qui concerne la base de données pour l'échange d'informations sur les homologations de type (DETA), il a également noté que le secrétariat étudiait la possibilité de sous-traiter l'étude de faisabilité y relative. Le Comité

de gestion a recommandé que le WP.29 examine les questions relatives à la normalisation de la procédure d'amendement des règlements CEE, à la nouvelle méthode d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules à moteur et à la Conférence internationale sur les véhicules peu polluants (WP.29-136-23).

19. Pour ce qui est de l'Accord de 1998, le Comité de gestion a examiné la question des options prévues dans les futurs rtm. Il a estimé que ces options devraient en principe être évitées, mais qu'elles pourraient être acceptées par l'AC.3, au cas par cas. Il a recommandé que la question soit examinée par l'AC.3 et a demandé au secrétariat d'inscrire une question spécifique à l'ordre du jour de la prochaine session de l'AC.3.

20. Le Comité de gestion a pris note des propositions visant: a) à mettre aux voix un projet de rtm sur un cycle mondial d'essais pour le contrôle des émissions des motocycles, b) à mettre aux voix la Résolution spéciale n° 1 (S.R.1), c) à inscrire six règlements au Recueil des règlements admissibles (une proposition officielle et cinq propositions fondées sur des documents informels), d) à élaborer officiellement des rtm, et e) à examiner des rapports intérimaires sur l'élaboration de rtm. Il a été recommandé que l'AC.3 procède à un examen détaillé de ces propositions.

21. Au sujet de l'élaboration d'un rtm sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV), le Comité de gestion a recommandé à l'AC.3 d'envisager d'autres possibilités d'extension concernant la sécurité passive et les aspects environnementaux.

22. Le Comité de gestion a estimé que la proposition de règlement intérieur pour l'élaboration du Recueil de rtm admissibles (Recueil) pourrait résoudre la question de la traduction des règlements devant figurer dans le Recueil et a recommandé son examen par l'AC.3. Ce règlement intérieur ne s'appliquerait pas aux procédures de notification de l'Accord de 1998.

23. Le Comité de gestion a recommandé qu'un débat sur les modalités par lesquelles les Parties contractantes envisagent d'incorporer les rtm établis dans leur législation nationale se tienne lors de la prochaine session du WP.29, au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour.

24. S'agissant de l'Accord de 1997 concernant le contrôle technique périodique, le Comité de gestion a pris note des renseignements communiqués par la Communauté européenne au sujet de son processus d'adhésion. Il a recommandé que le Comité d'administration AC.4 ne se réunisse pas au cours de la présente session.

25. Le Comité de gestion a pris note de la rubrique intitulée «Frequently Asked Questions» sur le site Web du WP.29.

26. Le WP.29 a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa quatre-vingt-huitième session ainsi que ses recommandations.

2.2 Programme de travail et documentation, calendrier des réunions de 2006

Documents: TRANS/WP.29/2005/1/Rev.1; document informel n° WP.29-136-10.

27. Le WP.29 a pris note du programme de travail établi par le secrétariat et a invité les présidents des groupes subsidiaires à l'examiner et à communiquer au secrétariat toute correction ou modification qu'ils jugeraient nécessaire.

28. Le WP.29 a adopté le calendrier de ses réunions et de celles de ses organes subsidiaires pour 2006 (WP.29-136-10), tel qu'il est reproduit à l'annexe 2 du présent rapport. Il a été noté que la cinquante et unième session du GRPE pourrait être avancée d'une semaine.

2.3 Questions découlant de la soixantième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE)

Document: Document informel n° WP.29-136-11.

29. Le WP.29 a été informé par le secrétariat des principales décisions prises lors de la soixantième session de la CEE (E/2005/37; E/ECE/1431). S'agissant de la relation entre les objectifs stratégiques et le programme de travail du Comité des transports intérieurs (CTI), le WP.29 a examiné le document WP.29-136-11 et a noté que son programme de travail contenait l'ensemble des objectifs stratégiques du CTI.

2.4 Systèmes de transport intelligents (STI)

Documents: Documents informels n°s WP.29-136-14, WP.29-136-15, WP.29-136-16 et WP.29-136-17.

30. Le WP.29 a noté qu'un congrès européen sur les STI était prévu en 2008 à Genève et a décidé d'y collaborer. Il a désigné le Président et le Vice-Président du groupe informel des STI comme représentants du WP.29 et a demandé au secrétariat de les tenir informés des préparatifs du congrès.

31. Le Président du groupe informel des STI a présenté au WP.29 un aperçu des documents soumis, pour examen, à son groupe à sa dixième session, prévue le 24 juin 2005.

2.5 Ressources du secrétariat

32. Le WP.29 a noté que cette question avait déjà été examinée (voir par. 2 et 14).

3. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29

3.1 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Trente-sixième session, 7-10 décembre 2004)

Document: TRANS/WP.29/GRSP/36.

33. Le WP.29 a rappelé le compte rendu oral de la Présidente du GRSP à la cent trente-cinquième session (TRANS/WP.29/1039, par. 35 à 39) et a approuvé le rapport.

3.2 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (Quarante-neuvième session, 11-14 janvier 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRPE/49.

34. Le WP.29 a rappelé le compte rendu oral du Président du GRPE à la cent trente-cinquième session (TRANS/WP.29/1039, par. 40 à 45) et a approuvé le rapport.

3.3 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Cinquante-septième session, 31 janvier-4 février 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRRF/57.

35. Le WP.29 a rappelé le compte rendu oral du Président du GRRF à la cent trente-cinquième session (TRANS/WP.29/1039, par. 46 à 50) et a approuvé le rapport.

3.4 Groupe de travail du bruit (GRB)
(Quarante et unième session, 22-24 février 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRB/39.

36. Le WP.29 a rappelé le compte rendu oral du Secrétaire du GRB à la cent trente-cinquième session (TRANS/WP.29/1039, par. 51 à 55) et a approuvé le rapport.

3.5 Faits marquants des sessions antérieures
(Rapports oraux des Présidents)

3.5.1 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(Cinquante-quatrième session, 5-8 avril 2005)

37. Le Secrétaire du GRE a rendu compte des résultats obtenus par le Groupe à sa cinquante-quatrième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session TRANS/WP.29/GRE/54).

38. Le WP.29 a noté que le GRE avait adopté le texte d'un nouveau projet de règlement sur le système adaptatif d'éclairage avant (AFS). Le document correspondant avait été adressé au WP.29/AC.1 pour examen à sa session de juin. Parallèlement au projet de règlement AFS, le GRE avait soumis deux documents portant amendement des Règlements n^{os} 45 (nettoie-projecteurs) et 48 (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse) pour faire place aux caractéristiques spécifiques de l'AFS. Ces trois documents devraient être adoptés ensemble par le WP.29/AC.1.

39. En ce qui concerne l'élaboration éventuelle de projets de rtm sur le système AFS, la structure de faisceau harmonisée pour les phares et les feux-brouillard avant, le WP.29 a rappelé la nécessité de trouver des responsables techniques pour pouvoir les faire figurer, comme nouvelles priorités, dans le programme de travail relatif à l'Accord de 1998.

3.5.2 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(Quatre-vingt-huitième session, 18-22 avril 2005)

Document: Document informel n° WP.29-136-13.

40. Le Président du GRSG, M. A. Erario, a rendu compte des résultats obtenus par le Groupe au cours de sa quatre-vingt-huitième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session TRANS/WP.29/GRSG/67).

41. En ce qui concerne les autobus et les autocars, il a informé le WP.29 qu'une grande majorité des experts du GRSG étaient favorables à l'extension de la portée du Règlement n° 66 (résistance de la superstructure) à toutes les catégories d'autobus, et il a demandé l'accord du WP.29 pour constituer un groupe informel. Le WP.29 a donné son consentement à la constitution d'un tel groupe, censé travailler sur la base d'une portée élargie du Règlement n° 66. Le groupe informel devrait être présidé par M. M. Matolcsy, Vice-Président du GRSG. Aussi a-t-il été demandé au GRSG de revoir le projet de mandat (WP.29-136-13).

42. En ce qui concerne l'élargissement du Règlement n° 97 (systèmes d'alarme pour véhicules) aux Systèmes de dégradation des fonctions d'un véhicule (SDV), le Président du GRSG a informé le WP.29 que l'expert de l'Allemagne avait retiré la proposition, déclarant que son pays ne pouvait accepter aucun système fondé sur un accès à distance au fonctionnement de l'électronique des véhicules. Toutefois, le groupe informel continuerait de travailler à l'élaboration d'une proposition relative au Système avancé de sécurité pour les véhicules (AVSS).

43. En ce qui concerne le Dispositif d'enregistrement des données en cas d'accident (EDR), M. Erario a ajouté que le travail commencerait à la prochaine session du GRSG. Le représentant de la CE a fait part de ses préoccupations au sujet de la confidentialité et de la protection des données. La représentante des États-Unis d'Amérique a rendu compte du processus de réglementation dans son pays à ce sujet et s'est portée volontaire pour tenir le WP.29 et le GRSG au courant de l'avancement du processus et du règlement final.

3.5.3 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (Trente-septième session, 23-27 mai 2005)

44. M^{me} Abraham (États-Unis d'Amérique), au nom du Président du GRSP, M. C. Mouchahoir, a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP à sa trente-septième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session TRANS/WP.29/GRSP/37).

45. Elle a annoncé que, après première lecture, un projet de mise à jour du rtm sur la sécurité des piétons serait étudié par le GRSP à sa session de décembre 2005. En ce qui concerne l'élaboration du projet de rtm sur les appuie-tête, elle a dit que des progrès satisfaisants avaient été faits; si tout allait bien, il serait possible de transmettre le projet de proposition pour examen par le WP.29/AC.3 aux sessions de novembre 2006.

46. Le représentant de l'ISO a informé le WP.29 que la norme pour le mannequin WorldSID avait été adoptée à l'unanimité et qu'elle devrait être publiée avant la fin de 2005.

3.5.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (Cinquantième session, 31 mai-3 juin 2005)

47. M. B. Gauvin, Président du GRPE, a rendu compte des résultats obtenus par le GRPE au cours de sa cinquantième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session TRANS/WP.29/GRPE/50).

48. Il a informé le WP.29 que le GRPE était convenu de faire référence dans le rtm WMTC à différents carburants de référence régionaux. Toutefois, le GRPE soulignait la nécessité impérieuse de convenir d'un seul et même carburant de référence, une fois les valeurs limites d'émissions insérées dans le rtm. Le représentant de l'Inde a déclaré que le cycle d'essais prévu dans le rtm WMTC actuel ne répondrait pas aux besoins actuels de l'Inde. Le WP.29 a confirmé que ce sujet serait traité, parmi d'autres, au deuxième stade de l'élaboration du rtm.

49. M. Gauvin a annoncé l'intention du GRPE de soumettre un rtm relatif à une procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC) et un rtm sur les systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) au WP.29 et à l'AC.3, pour examen à leurs sessions de juin 2006. Il a confirmé que les éventuelles observations sur la partie générale du rtm WWH-OBD reçues d'autres groupes seraient incorporées en tant qu'amendement à une étape ultérieure.

4. ACCORD DE 1958

4.1 État de l'Accord et des Règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation

Document: TRANS/WP.29/343/Rev.13/Amend.1.

50. Le secrétariat a présenté la version actualisée du rapport de situation au 15 juin 2005.

4.2 Examen de projets d'amendement à des règlements existants

51. Le WP.29 a examiné les projets d'amendement au titre des points 4.2.1 à 4.2.15 de l'ordre du jour, et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour être mis aux voix.

52. En ce qui concerne l'utilisation correcte des unités (bar contre kPa) dans le document TRANS/WP.29/2005/39 (point 4.2.1 de l'ordre du jour), le WP.29 a prié le GRRF de réviser en ce sens, avec le concours du représentant de la Hongrie, le Règlement n° 13.

53. Le WP.29 est convenu de renvoyer le document WP.29-136-22 (point 4.2.13 de l'ordre du jour) au GRPE.

4.3 Examen de nouveaux projets de règlement

54. Le WP.29 a examiné les projets de règlement inscrits aux points 4.3.1 et 4.3.2 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre, pour vote, à l'AC.1.

55. Le WP.29 a remis à plus tard l'examen des deux nouveaux projets de règlement inscrits aux points 4.3.3 et 4.3.4 de l'ordre du jour (voir par. 7 et 10 plus haut).

56. S'agissant de l'application obligatoire du Règlement sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs (point 4.3.1 de l'ordre du jour), le représentant de l'OICA a demandé l'insertion d'une disposition transitoire recommandant aux Parties contractantes de ne pas rendre obligatoire l'application du Règlement avant que ne s'écoule une période de deux ans après l'entrée en vigueur. Toutefois, le WP.29 a décidé de garder le document inchangé. Le Président du GRSG a suggéré à l'OICA de soumettre

une proposition de rectificatif portant ajout d'une disposition transitoire, pour examen à la prochaine session du GRSG.

4.4 Examen de projets d'amendement à des projets de règlement après leur adoption

57. Les points 4.4.1 et 4.4.2 ont été renvoyés à la session de novembre 2005 (voir par. 7 et 11 plus haut).

4.5 Examen de projets d'amendement aux Règlements existants, à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs pour les véhicules à moteur

58. Les points 4.5.1 et 4.5.2 de l'ordre du jour ont été renvoyés à la session de novembre 2005 (voir par. 7 et 11 plus haut).

5. **ACCORD (MONDIAL) DE 1998**

5.1 État de l'Accord

Document: Document informel n° WP.29-136-1.

59. Le WP.29 a pris note du document WP.29-136-1 sur l'état de l'Accord mondial au 14 juin 2005. Suite aux décisions de l'AC.3, le tableau actualisé indiquant les priorités et propositions est reproduit à l'annexe 3 du présent rapport.

5.2 Examen de projets de règlement technique mondial

5.2.1 Prescriptions uniformes relatives à la méthode de mesure des motocycles équipés d'un moteur à allumage commandé ou d'un moteur à allumage par compression en ce qui concerne les émissions de gaz polluants et de CO₂ ainsi que la consommation de carburant

Documents: TRANS/WP.29/2004/68/Rev.1; TRANS/WP.29/2005/55.

60. Le WP.29 a recommandé que la proposition de projet de rtm soit soumise, pour vote, à l'AC.3, sans les valeurs limites.

5.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles

Documents: TRANS/WP.29/2005/48; documents informels n°s WP.29-136-3, WP.29-136-4, WP.29-136-5, WP.29-136-6 et WP.29-136-7.

61. Le WP.29 a noté que les demandes d'inclusion dans le Recueil des règlements admissibles seraient examinées par l'AC.3. Il a également noté qu'il était indiqué sur le site Web que tous les Règlements CEE pouvaient donner lieu à harmonisation ou adoption en tant que rtm.

5.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29

Documents: TRANS/WP.29/2005/38, TRANS/WP.29/2005/49, TRANS/WP.29/2005/50, TRANS/WP.29/2005/53, TRANS/WP.29/2005/55, TRANS/WP.29/2005/58; TRANS/WP.29/AC.3/12, TRANS/WP.29/AC.3/13; documents informels n^{os} WP.29-136-18, WP.29-136-20, WP.29-136-24 et WP.29-136-25.

62. Le WP.29 a décidé que cette question serait examinée par l'AC.3.

6. PROJET DE PROPOSITION DE NOUVELLE RÉOLUTION SPÉCIALE SUR LES DÉFINITIONS COMMUNES DES CATÉGORIES, DES MASSES ET DES DIMENSIONS DES VÉHICULES (S.R.1)

Documents: TRANS/WP.29/2005/21; TRANS/WP.29/AC.3/11; documents informels n^{os} WP.29-136-8 et WP.29-136-9.

63. Le WP.29 a décidé que cette question serait examinée par l'AC.3.

7. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)

7.1 État de l'Accord

Document: Document informel n^o WP.29-136-2.

64. Le WP.29 a pris note de l'état de l'Accord au 14 juin 2005 (document WP.29-136-2). Le représentant de la Communauté européenne a informé le WP.29 que le processus d'adhésion de la Communauté à l'Accord avait été engagé au sein des institutions de l'UE et il a émis l'espoir que ce processus serait mené à terme dans un avenir proche.

7.2 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique

Document: TRANS/WP.29/2005/51.

65. Le WP.29 a examiné la situation du Certificat international de contrôle technique pour les véhicules durant l'année de leur première immatriculation. La discussion n'a pas pu être menée à terme pendant la présente session. Il a été décidé de reprendre l'examen de cette question à la session plénière du WP.29 en novembre 2005.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production

Document: TRANS/WP.29/2002/28.

66. Le WP.29 a fait observer que cette question devrait être examinée en même temps que les points ci-après.

8.1.1 Règles et recommandations à suivre pour établir des normes et règlements

67. Le WP.29 a noté qu'aucune nouvelle information n'avait été fournie à ce sujet.

8.1.2 Résolution des problèmes d'interprétation

Documents: TRANS/WP.29/2003/100, TRANS/WP.29/2003/101; document informel n° WP.29-136-19.

68. Le WP.29 a pris note de la proposition actualisée de la Communauté européenne (WP.29-136-19), qui annule et remplace les documents TRANS/WP.29/2003/100 et TRANS/WP.29/2003/101. Il a demandé au secrétariat de distribuer le document avec une cote officielle pour examen à la prochaine session. Les représentants au WP.29 ont été invités à communiquer par écrit aux représentants de la France ou du Royaume-Uni leurs observations sur ladite proposition. Le WP.29 examinerait ces observations et se prononcerait sur le statut de la proposition, une fois que celle-ci serait adoptée.

8.1.3 Systèmes de rappel utilisés par plusieurs Parties contractantes à l'Accord

69. Aucune nouvelle information concernant cette question n'a été fournie au cours de la session.

8.1.4 Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type

70. Le WP.29 a pris note des informations fournies par le secrétariat à l'AC.2 (voir par. 18 plus haut).

8.1.5 Normalisation de la procédure d'amendement des Règlements CEE

Documents: TRANS/WP.29/2003/97; TRANS/WP.29/2004/45, TRANS/WP.29/2004/75; TRANS/WP.29/2005/52.

71. Le WP.29 a adopté le document TRANS/WP.29/2005/52, qui annule et remplace les documents TRANS/WP.29/2003/97, TRANS/WP.29/2004/45 et TRANS/WP.29/2004/75, moyennant les modifications ci-après:

Paragraphe 2.1, modifier comme suit la fin du paragraphe: «... dudit Règlement.».

Paragraphe 2.2 et la note figurant quelques lignes en dessous, à supprimer.

Paragraphe 1.2.1.1, remplacer «et» par «ou».

Paragraphe 2.2.1, modifier comme suit:

«... les prescriptions techniques, il faut parfois du temps pour établir la nouvelle procédure d'essai. Dans ce cas, ...».

Paragraphe C.11-S, note de bas de page 5/, remplacer V.11-S par C.11-S.

Paragraphe C.12-S, note de bas de page 7/, remplacer V.12-S par C.12-S.

72. Le WP.29 a reconnu que les dispositions du paragraphe 1.1.4 autoriseraient, exceptionnellement, les signataires d'un Règlement CEE en cours d'amendement à refuser de reconnaître des homologations valides durant une période transitoire.

73. Se référant à la suppression du paragraphe 2.2, le représentant de la Communauté européenne a expliqué que cela n'empêcherait pas les Parties contractantes de convenir de l'ajout d'une disposition transitoire directement au Règlement, si elles le jugeaient approprié en l'occurrence.

8.2 Nouvelle méthode d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules à moteur

Document: Document informel n° WP.29-136-21.

74. À l'issue d'un examen détaillé de cette question, le WP.29 a arrêté les principes de la nouvelle mesure d'essai des émissions sonores (sans valeurs limites). Le GRB a été prié de soumettre au WP.29, à sa session de novembre 2005, une proposition relative à l'adoption officielle de la nouvelle méthode d'essai. Cette proposition devrait également comprendre des suggestions quant aux modalités à suivre pour l'insertion de la nouvelle méthode d'essai dans le Règlement n° 51, durant la période nécessaire à l'adoption des valeurs limites.

8.3 Conférence internationale sur les véhicules peu polluants

Document: Document informel n° WP.29-136-23.

75. Le WP.29 a pris note des informations relatives à la prochaine Conférence sur les véhicules polluants, prévue au Royaume-Uni les 10 et 11 novembre 2005 (WP.29-136-23). Le WP.29 a souligné l'importance de cette Conférence et a recommandé à ses membres d'y participer activement. Le représentant du Japon a annoncé la participation de son pays à cette Conférence.

8.4 Directives relatives à la forme de présentation des documents de travail

Document: TRANS/WP.29/2005/56.

76. Le WP.29 a adopté la proposition du secrétariat et a invité ses membres ainsi que ceux de ses groupes de travail subsidiaires à suivre ces directives lors de l'élaboration de leurs propositions.

8.5 Hommage à M. S. Yamagishi

77. Le WP.29 a appris que M. Shigeo Yamagishi (Directeur du bureau du JASIC à Genève) rentrerait au Japon à la fin juin 2005 pour assumer de nouvelles responsabilités au Ministère des transports. Le WP.29 a salué sa contribution active aux travaux de renforcement des Règlements concernant les véhicules. Exprimant l'opinion de tous les membres, le Président a remercié M. S. Yamagishi pour les efforts qu'il a déployés et lui a souhaité plein succès dans ses activités futures. Le WP.29 lui a rendu hommage par de longs applaudissements.

9. ADOPTION DU RAPPORT

78. Le WP.29 a adopté le rapport, ainsi que ses annexes, sur les travaux de sa cent trente-sixième session.

B. SESSIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

1. ACCORD DE 1958 – TRENTIÈME SESSION

1.1 Constitution de l'AC.1

79. Sur les 44 Parties contractantes à l'Accord, 37 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa trentième session.

1.2 Élection du bureau

80. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider sa session.

1.3 Projets d'amendement à des règlements existants – Vote de l'AC.1

81. Les résultats du vote sur les documents soumis à l'AC.1 figurent dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document: TRANS/WP.29/...	Résultats du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
13	Freinage	39	34	2005/39	34/0/0	Complément 12 à la série 09	*/
13	Freinage	39	34	2005/40	34/0/0	Rectificatif 1 à la Révision 5	*/
14	Ancrages de ceintures de sécurité	38	33	2005/32	33/0/0	Complément 2 à la série 06	*/
14	Ancrages de ceintures de sécurité	38	33	2005/33	33/0/0	Rectificatif 2 à la série 06	*/
16	Ceintures de sécurité	37	32	2005/34	32/0/0	Complément 17 à la série 04	*/
16	Ceintures de sécurité	37	32	2005/35	32/0/0	Rectificatif 3 au Complément 15 à la série 04	*/

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document: TRANS/WP.29/...	Résultats du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
30	Pneumatiques	40	35	2005/41 et Corr.1	35/0/0	Complément 14 à la série 02	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	37	32	2005/30	32/0/0	Complément 12 à la série 02	*/
67	Équipement pour gaz de pétrole liquéfié	33	30	2005/36	30/0/0	Complément 6 à la série 01	*/
75	Pneumatiques pour motocycles	35	32	2005/42	32/0/0	Rectificatif 2 à la Révision 1	*/
79	Équipement de direction	34	31	2005/43	31/0/0	Rectificatif 1 à la Révision 2	*/
90	Garnitures de frein de rechange	35	31	2005/44	31/0/0	Complément 7 à la série 01	*/
115	Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC	40	34	2005/37	32/0/2	Complément 1 à la série 00	*/
117	Bruit de roulement des pneumatiques	40	34	2005/45	33/0/1	Rectificatif 1 à la série 00	*/
70	Plaques d'identification arrière pour véhicules lourds et longs	36	31	2005/57	31/0/0	Rectificatif 1 au Complément 3 à la série 01	*/

*/ Le représentant de la CE votant pour les 25 États membres de l'UE.

1.4 Nouveaux projets de règlement – Vote de l'AC.1

82 Les résultats du vote sur les nouveaux projets de règlement (points 4.3.1 et 4.3.2) figurent dans le tableau ci-après:

Sujet	Parties contractantes: présentes et votantes	Document TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Remarque
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne l'emplacement et les moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs	37	2002/67/Rev.1, Corr.1 et Corr.2	36/0/1	*/
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes de chauffage ainsi que des véhicules, eu égard à leur système de chauffage	37	2004/22 et Corr.1	36/0/1	*/

*/ Le représentant de la CE votant pour les 25 États membres de l'UE.

2. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 – QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD

2.1 Constitution de l'AC.3

83. La quatorzième session de l'AC.3 s'est tenue le 22 juin 2005. Les représentants de 21 Parties contractantes à l'Accord y ont pris part (Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Communauté européenne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République populaire de Chine, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Turquie).

2.2 Mise aux voix de la proposition de Résolution spéciale sur les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (S.R.1)

Documents: TRANS/WP.29/2005/21; TRANS/WP.29/AC.3/11; documents informels n^{os} WP.29-36-8 et WP.29-36-9.

84. L'AC.3 a examiné la proposition de Résolution spéciale S.R.1 (TRANS/WP.29/2005/21) et a recommandé qu'elle soit mise aux voix moyennant les amendements ci-après:

Page 6, paragraphe 2, modifier comme suit:

«2. Comparaison succincte des définitions du poids total/de la masse */ totale en charge existant au Japon, en Europe et aux États-Unis d'Amérique

Équipement		Japon	Europe	États-Unis d'Amérique
Poids/masse du véhicule	Roue de secours, crick/outils	Non installés	Installés	Installés
	Équipement en option	Non installé	Installé	Installé
	Huile/eau	100 %	100 %	100 %
	Carburant	100 %	90 %	100 %
Poids/masse des voyageurs		55 kg/personne	75 kg/personne	68 kg/personne
Poids total/masse totale en charge		(VW + 55 kg × n + PL) VW: masse du véhicule n: nombre de voyageurs PL: charge utile	Masse totale en charge (masse admissible du véhicule)	Masse totale autorisée en charge (masse admissible du véhicule)

*/ Certaines Parties contractantes utilisent le terme "poids".».

Page 10, question en suspens 1 et huitième paragraphe, deuxième ligne, sans objet en français.

Page 11, deuxième paragraphe, première phrase, modifier comme suit: «Le Groupe sur les tâches communes a donc décidé de recommander la Résolution spéciale sur les définitions des véhicules.».

Page 12, paragraphe 2.2, modifier comme suit (insertion de la note de bas de page 1/):

«2.2 Les Parties contractantes peuvent continuer à appliquer leurs définitions et leurs procédures nationales ou régionales en vigueur pour les catégories définies dans la présente résolution et à titre de dérogation à l'application des rtm 1/.

1/ Le champ d'application national ou régional peut ainsi différer légèrement du champ d'application du rtm. Par exemple, les Parties contractantes peuvent appliquer un rtm pour des véhicules de la catégorie M₁ en vertu de l'Accord de 1958 au lieu des véhicules de la catégorie 1-1 en vertu de la S.R.1.».

Page 13, paragraphe 4, à supprimer.

85. Soumise aux voix, la proposition de Résolution spéciale S.R.1, telle qu'amendée au paragraphe 84 ci-dessus, a été adoptée à l'unanimité par les Parties ci-après: Afrique du Sud, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République populaire de Chine, Roumanie et Turquie.

2.3 Examen de nouveaux projets de règlement technique mondial (rtm)

2.3.1 Prescriptions uniformes relatives à la méthode de mesure des motocycles équipés d'un moteur à allumage commandé ou d'un moteur à allumage par compression en ce qui concerne l'émission de gaz polluants et de CO₂ par le moteur et leur consommation de carburant

Documents: TRANS/WP.29/2004/68/Rev.1; TRANS/WP.29/2005/55; TRANS/WP.29/AC.3/6.

86. Mise aux voix, la proposition (TRANS/WP.29/2004/68/Rev.1, telle qu'amendée comme indiqué au paragraphe 87 ci-dessous) a été adoptée par consensus par les Parties contractantes ci-après présentes et votantes: Afrique du Sud, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République populaire de Chine, Roumanie et Turquie. Le rapport technique (TRANS/WP.29/2005/55) et la proposition adoptée pour l'élaboration du rtm (TRANS/WP.29/AC.3/6) seront joints au rtm existant. L'AC.3 s'est déclaré satisfait de l'adoption du rtm et a félicité M. C. Albus (Allemagne), Président du groupe informel WMTC, pour avoir mené à bien l'élaboration du premier rtm à caractère écologique.

87. Partie B, note 2 du paragraphe 6.4, transférer en tant que nouvel alinéa *e* au paragraphe 4 de la partie A, sous le titre «Carburant de référence», et remplacer le groupe de mots «la Chine est autorisée» par «les Parties contractantes sont autorisées».

2.4 Règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles – Vote de l'AC.3

2.4.1 Federal Motor Vehicle Safety Standard (norme FMVSS) n° 202 des États-Unis d'Amérique: appuie-tête

Document: TRANS/WP.29/2005/48.

88. Soumise aux voix, la demande a été approuvée. Le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la République populaire de Chine et la Turquie ont voté pour, l'Afrique du Sud et la Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède) se sont abstenues.

2.4.2 à 2.4.6 Normes FMVSS n^{os} 213 et 225, 205, 135, 139 et 108 des États-Unis d'Amérique

Documents: Documents informels n^{os} WP.29-136-3, WP.29-136-4, WP.29-136-5, WP.29-136-6 et WP.29-136-7.

89. L'AC.3 a décidé de mettre ses propositions aux voix à sa prochaine session de novembre 2005, sur la base des documents actualisés transmis par les États-Unis d'Amérique et distribués avec une cote officielle par le secrétariat.

2.5 État d'avancement des travaux d'élaboration de propositions relatives à des règlements techniques mondiaux admissibles (rtm)

90. Le Comité exécutif a été informé de l'état d'avancement des travaux d'élaboration des propositions de rtm mentionnées aux points 2.5.1 à 2.5.15 de l'ordre du jour. L'état actualisé des propositions et des priorités concernant l'élaboration des projets de rtm figure dans le tableau de l'annexe 3 du présent rapport. Le secrétariat a été prié de distribuer les documents WP.29-136-18 et WP.29-136-25 avec une cote officielle pour la session de novembre 2005. Les principaux renseignements et commentaires contenus dans les rapports d'activité sont reproduit ci-après:

91. Point 2.5.1 de l'ordre du jour, **installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse**. Le représentant du Canada a rendu compte des progrès accomplis par le groupe informel en mai/juin 2005. Les questions en suspens ont été résolues, à quelques exceptions près (WP.29-136-20).

92. Point 2.5.2 de l'ordre du jour, **système de freinage des motocycles**. Le représentant du Canada a indiqué qu'une réunion devait se tenir fin juin et a dit espérer que les questions en suspens seraient résolues à cette occasion. Un projet de rtm serait transmis au GRFF en septembre 2005 et à l'AC.3 en 2006.

93. Point 2.5.3 de l'ordre du jour, **système de freinage des voitures particulières**. Le Comité exécutif a pris note d'un rapport intérimaire (WP.29-136-25). Le groupe informel a examiné la question de l'utilisation de prescriptions facultatives dans le projet de rtm. Le Comité exécutif a estimé que, même s'il fallait, d'une manière générale, éviter les options, celles décrites par le Président du GRRF étaient limitées et pourraient être incorporées plus avant dans le texte du rtm.

94. Point 2.5.4 de l'ordre du jour, **vitrage de sécurité**. L'AC.3 a pris note d'un rapport préliminaire (TRANS/WP.29/2005/49). Il a été informé que le projet de rtm avait été soumis au GRSG, pour examen, à sa session d'avril 2005. Cependant, à la demande des États-Unis d'Amérique et du Canada, le projet a été renvoyé au groupe informel pour un réexamen de la procédure d'essai et du format du rtm. Le GRSG examinerait une nouvelle version du projet de rtm à sa session d'avril 2006.

95. Point 2.5.5 de l'ordre du jour, **commandes et témoins**. L'AC.3 a pris note d'un rapport préliminaire (TRANS/WP.29/2005/58) et a été informé qu'un nouveau projet de rtm révisé serait soumis au GRSG pour examen à sa session d'octobre 2005. La représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que son pays ne serait pas en mesure de se prononcer sur les prochaines étapes concernant ce rtm tant qu'une étude relative aux symboles d'identification ne serait pas menée à terme par les constructeurs automobiles de son pays.

96. Point 2.5.6 de l'ordre du jour, **sécurité des piétons**. L'AC.3 a été informé que l'étude des divergences dans les législations nationales était en cours et qu'un projet de rtm pourrait être disponible pour 2006.

97. Point 2.5.7 de l'ordre du jour, **serrures et organes de fixation des portes (rtm n° 1)**. L'AC.3 a noté que le GRSP examinerait à sa session de décembre 2005 un amendement au rtm n° 1 visant à introduire la définition de serrures de portes auxiliaires. Il a été rappelé que le rtm n° 1 avait été adopté en novembre 2004 et que les Parties contractantes étaient censées

rendre compte de son incorporation dans leur législation nationale. Le secrétariat a été prié de notifier aux Parties contractantes l'incorporation du rtm dans le Registre mondial.

98. Point 2.5.8 de l'ordre du jour, **appui-tête**. L'AC.3 a pris note du premier rapport intérimaire (WP.29-136-18) et de l'information selon laquelle, conformément aux progrès attendus dans les travaux du groupe informel, un projet de rtm lui serait probablement soumis pour examen à sa session de novembre 2006.

99. Point 2.5.9 de l'ordre du jour, **procédure mondiale d'homologation des poids lourds**. L'AC.3 a noté qu'un projet de texte final serait soumis au GRPE à sa session de janvier 2006, sans les valeurs limites, et qu'il lui serait soumis pour examen à sa session de juin 2006.

100. Point 2.5.10 de l'ordre du jour, **cycle d'essais mondial pour le contrôle des émissions de motocycles**. L'AC.3 a noté que les travaux sur la deuxième phase relative à l'insertion de valeurs limites se poursuivraient, y compris les préoccupations exprimées par l'Inde au sujet du cycle d'essais.

101. Point 2.5.11 de l'ordre du jour, **système d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds**. L'AC.3 a noté qu'un projet de rtm lui serait soumis pour examen à sa session de juin 2006.

102. Point 2.5.12 de l'ordre du jour, **émissions hors cycle**. L'AC.3 a été informé que les travaux progressaient plus lentement que prévu.

103. Point 2.5.13 de l'ordre du jour, **engins mobiles non routiers**. L'AC.3 a adopté la proposition d'élaboration du rtm (TRANS/WP.29/2005/38). À sa prochaine réunion prévue en septembre 2005, le groupe informel devrait résoudre les questions en suspens.

104. Point 2.5.14 de l'ordre du jour, **véhicules à hydrogène et à pile à combustible**. L'AC.3 a approuvé le concept de deux sous-groupes coordonnés par un chef de projet (WP.29-136-24), à savoir un sous-groupe des questions environnementales, sous la responsabilité du GRPE, et un sous-groupe de la sécurité, sous la responsabilité du GRSP. Il a été décidé que le chef de projet ferait rapport directement à l'AC.3. La prochaine réunion du sous-groupe de la sécurité est prévue au Japon en octobre 2005.

105. Point 2.5.15 de l'ordre du jour, **pneumatiques**. L'AC.3 a été prié de donner son avis sur la proposition d'élaboration du rtm selon une approche modulaire. La partie principale contiendrait des prescriptions concernant le marquage et les dimensions, un essai harmonisé à haute vitesse, un essai d'endurance à faible pression et des prescriptions relatives à l'adhérence sur sol mouillé. L'AC.3 a décidé de procéder à un examen détaillé de cette question à sa prochaine session.

2.6 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer

106. L'AC.3 a décidé de supprimer le champ de vision du conducteur de son programme de travail (point 2.6.1). Le GRSP poursuivra l'examen des questions relatives au mannequin pour essai de choc latéral (point 2.6.2) et à la compatibilité des véhicules en cas de choc (point 2.6.3). L'échange de vues sur les systèmes de transport intelligents (point 2.6.4) était prévu le 24 juin 2004. L'AC.3 a été informé que les travaux sur une procédure mondiale d'homologation

des moteurs de petite cylindrée (point 2.6.5) débuteraient en juin 2006. En ce qui concerne les ancrages inférieurs et les attaches supérieures des systèmes de retenue pour enfants (point 2.6.6), le Comité exécutif supprimerait cette question de son programme de travail à la session de mars 2006 du WP.29, à moins que le GRSP fasse état de progrès. Suite à un exposé des États-Unis d'Amérique (disponible sous le titre «NHTSA Docket n° 19951» sur le site <http://dms.dot.gov/search/searchformsimple.cfm>), l'AC.3 a décidé d'inscrire au programme de travail du GRRF l'échange d'informations sur les systèmes de contrôle électronique de la stabilité.

2.7 Proposition de procédure à suivre pour l'élaboration du Recueil des rtm admissibles

Document: TRANS/WP.29/2005/47.

107. La proposition de procédure à suivre a été adoptée par consensus par les Parties contractantes présentes et votantes ci-après: Afrique du Sud, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République populaire de Chine, Roumanie et Turquie.

2.8 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord

Documents: TRANS/WP.29/2005/50, TRANS/WP.29/2005/53; document informel n° WP.29-136-20.

108. L'AC.3 a examiné le document informel n° WP.29-136-20 (annulant et remplaçant le document TRANS/WP.29/2005/50) et a de nouveau confirmé que les prescriptions facultatives devraient en général être évitées. L'AC.3 devrait les évaluer au cas par cas. Le secrétariat a été prié de distribuer le document WP.29-136-20 avec une cote officielle, en vue d'un examen détaillé à la prochaine session.

109. Au sujet de l'incorporation des rtm adoptés dans le cadre de l'Accord de 1958 (TRANS/WP.29/2005/53), l'AC.3 a décidé que cette question serait examinée à la prochaine session, au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour du WP.29.

Annexe 1LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUÉS SANS COTE LORS DE
LA CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION (WP.29-136-...)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1.	Secrétariat	5.1	A	Agreement Concerning the Establishing of Global Technical Regulations for Wheeled Vehicles, Equipment and Parts which can be Fitted and/or be Used on Wheeled Vehicles -Situation on 14 June 2005	a)
2.	Secrétariat	7.1	A	Agreement Concerning the Adoption of Uniform Conditions for Periodical Technical Inspections of Wheeled Vehicles and the Reciprocal Recognition of Such Inspections - Situation on 14 June 2005	a)
3.	États-Unis d'Amérique	5.3.2 et B.2.4.2	A	United States of America Request to List Regulations in The Compendium of Candidates: Child restraint systems and child restraint anchorage systems	c)
4.	États-Unis d'Amérique	5.3.3 et B.2.4.3	A	United States of America Request to List Regulations in The Compendium of Candidates: Glazing Materials	c)
5.	États-Unis d'Amérique	5.3.4 et B.2.4.4	A	United States of America Request to List Regulations in The Compendium of Candidates: Passenger Car Brake Systems	c)
6.	États-Unis d'Amérique	5.3.5 et B.2.4.5	A	United States of America Request to List Regulations in The Compendium of Candidates: New Pneumatic Tires for Light Vehicles	c)
7.	États-Unis d'Amérique	5.3.6 et B.2.4.6	A	United States of America Request to List Regulations in The Compendium of Candidates: Lamps, Reflective Devices and Associated Equipment	c)
8.	Communauté européenne	6 et B.2.2	A	Proposal for a New Special Resolution No. 1 Concerning the Common Definitions of Vehicle Categories, Masses and Dimensions (S.R.1)	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
9.	Communauté européenne	6 et B.2.2	A	Informal Note to the Attention of WP.29: Amendments to S.R.1	a)
10.	Secrétariat	2.2	A	Provisional Calendar of Meetings of WP.29 and of Its Subsidiary Bodies for 2006	d)
11.	Secrétariat	2.3	A	Relationship Between the Strategic Objectives and the Programme of Work of the Inland Transport Committee	a)
12.	Thaïlande	-	A	Report of Thailand's Progress of Accession to the 1958 Agreement	a)
13.	Hongrie et Espagne	3.5.2	A	Terms of Reference for the Informal Group Dealing with the Roof Strength of Buses (Regulation No. 66)	g)
14.	Japon	2.4	A	Provisional Agenda for the 10th session of the Informal Group on "ITS"	a)
15.	Japon	2.4	A	Note of the 9th Meeting of WP.29-ITS Informal Group, 11 March 2005	a)
16.	Japon	2.4.	A	Tentative Schedule for the Meeting for WP.29/ITS Informal Group – Rev.2	a)
17.	Japon	2.4	A	The 10th ITS Informal Meeting – Forward Collision Damage Mitigation Braking Systems on ASV	a)
18.	États-Unis d'Amérique	5.3.3 et B.2.5.8	A	UN/ECE/WP.29/GRSP Informal Working Group on Head Restraints	b)
19.	Communauté européenne	8.1.2	A	Resolving of Interpretation Issues and Requirements for the Technical Services (Revised document)	b)
20.	Canada	5.4 et B.2.8	A	Status of draft gtr "Lighting and Light Signalling Devices – Installation" – alternative provisions contained in global technical regulations (gtr)	b)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
21.	Fédération de Russie	8.2	A/R	Proposal for Further Development of the New Measurement Test Method for Sound Emissions of Motor Vehicles	f)
22.	Fédération de Russie	4.2.13	A/R	Corrigendum to the Proposal for Draft Supplement 1 to Regulation No.115 (Document TRANS/WP.29/2005/37)	e)
23.	Royaume-Uni	8.3	A	2nd Environmentally Friendly Vehicles Conference	a)
24.	Allemagne, Japon, États-Unis d'Amérique	5.4 et B.2.5.14	A	Proposal to WP.29/AC.3 Regarding the Implementation of a Roadmap for a GTR on Hydrogen Fuel Cell Vehicles	a)
25.	Royaume-Uni	B.2.5.3	A	Passenger Vehicle Braking gtr	b)

Notes:

- a) Examen achevé ou document supprimé.
- b) Examen à poursuivre à la prochaine session, sous une cote officielle.
- c) Examen à poursuivre à la prochaine session, en tant que document informel.
- d) Adopté.
- e) À transmettre au GRPE, en tant que document informel.
- f) À transmettre au GRE, en tant que document informel.
- g) À transmettre au GRSG, en tant que document informel.

Annexe 2CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DU WP.29 ET
DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2006 */

Organes	Session	Dates	Nombre de demi-journées
**/ Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante et unième	17-20 janvier (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Cinquante-neuvième	30 janvier-3 février (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-troisième	21-23 février (p.m./p.m.)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-dixième	6 mars	2
Forum mondial (WP.29); Comité d'administration de l'Accord de 1958, Comité exécutif de l'Accord de 1998 et Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent trente-huitième, trente-deuxième et seizième	7-10 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-sixième	4-7 avril (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-dixième	24-28 avril (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Trente-neuvième	15-19 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-deuxième	6-9 juin (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-onzième	19 juin	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent trente-neuvième, trente-troisième et dix-septième	20-23 juin	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-quatrième	4-6 septembre (p.m./p.m.)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixantième	18-21 septembre (p.m./a.m.)	6

Organes	Session	Dates	Nombre de demi-journées
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-septième	2-6 octobre (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-onzième	17-20 octobre (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-douzième	13 novembre	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarantième, trente-quatrième et dix-huitième	14-17 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarantième	12-15 décembre (p.m./a.m.)	6
		TOTAL	108 demi-journées (54 journées)

*/ À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se dérouleront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

**/ La session du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) pourrait être avancée d'une semaine.

La mention «p.m./a.m.» signifie que la session commence le premier jour à 14 h 30 et se termine le dernier jour à 12 h 30.

La mention «p.m./p.m.» signifie que la session (du GRB) commence le premier jour à 14 h 30 et se termine le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions dépourvues de mention spéciale commencent à 9 h 30 et se terminent à 17 h 30.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commencent à 10 heures.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tient normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiennent le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiennent le jeudi après-midi, si elles sont effectivement programmées.

Note:

Comité des transports intérieurs (CTI), soixante-huitième session: 7-9 février 2006;
(Bureau du CTI: 6 et 8 février 2006) (participation limitée);

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 28 février-12 mars 2006
(journées pour la presse: 28 février et 1^{er} mars 2006);

Commission économique pour l'Europe, soixante et unième session: [... février 2006].

Annexe 3

ÉTAT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Question	Groupe informel (oui-non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle (TRANS/WP.29/...)	Proposition de projet de rtm (TRANS/WP.29/...)
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	[GRE/2001/6/Rev.5] <u>2/</u>
GRRF	Systèmes de freinage des motocycles	Oui/Canada	Canada	AC.3/3	2005/25 (premier rapport)
	Systèmes de freinage des véhicules de transport de personnes	Oui/Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique	Japon et Royaume-Uni	AC.3/10	[2005/...] (premier rapport)
	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France		
GRSG	Vitrage de sécurité	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/9	GRSG/2005/9 <u>▲/</u> 2005/49 (premier rapport)
	Commandes et indicateurs	Non	Canada	AC.3/2	GRSG/2000/8/Rev.3 <u>±/</u> 2005/58 (premier rapport)
	Catégories, masses et dimensions des véhicules	Oui/Japon	Japon	AC.3/11	2005/21 <u>#/</u>
GRSP	Sécurité des piétons	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	GRSP/2005/3 <u>◇/</u>
	Appui-tête	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/13	[2005/...] (premier rapport)
GRPE	Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)	Non	CE	AC.3/8	
	Cycle d'essais mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC), deuxième étape <u>□/</u>	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/6	
	Système d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)	Oui/Japon	États-Unis d'Amérique	AC.3/1	
	Émissions hors cycle	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/12	
	Engins mobiles non routiers (essai concernant les particules)	Oui/CE	CE	[AC.3/14]	
WP.29/ AC.3	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible	Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis d'Amérique		

2/ Proposition actualisée destinée à être examinée par le GRE en octobre 2005.

±/ Le GRSG examinera une proposition révisée en octobre 2005.

#/ Adoptée, avec des modifications, en tant que Résolution spéciale n° 1 (S.R.1).

◇/ Examinée par le GRSP en mai 2005; une proposition actualisée sera examinée par le GRSP en décembre 2005.

▲/ Examinée par le GRSG en avril 2005; la proposition sera à nouveau examinée par le groupe informel.

□/ Première étape: proposition 2004/68/Rev.1, telle que modifiée, adoptée en tant que règlement technique mondial n° 2.
